



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RER

Question écrite n° 8753

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la décision prise par le syndicat des transports parisiens de prolonger de 11 kilomètres la ligne A du RER dont le terminus se situera à l'entrée du parc d'attractions Euro-Disneyland. Cette opération d'un coût total hors taxes de 815 millions de francs, dont la seule justification est de répondre à l'une des innombrables exigences américaines, sera financée à 40 p 100 par l'Etat, 40 p 100 par la région d'Ile-de-France et 20 p 100 par la RATP ; les 84 millions de francs nécessaires à l'aménagement des installations d'entretien, de garage et de l'arrière-gare de Torcy étant, par ailleurs, exclusivement supportées par la RATP. Ainsi, alors que le budget 1989 de modernisation et d'entretien du réseau est en baisse de 14 millions de francs, le programme d'investissements de la régie prévoit pour cette même année une dotation de 307,5 millions de francs destinée à financer ce RER ; ce qui se fait notamment au détriment de l'amélioration des moyens de transports en commun en région parisienne, comme par exemple à Montreuil (Seine-Saint-Denis) ou le prolongement des lignes de métro numéros 9 et 11 permettrait de répondre aux besoins de la population jusque-là insatisfaits. Il lui demande donc : 1o de bien vouloir lui faire connaître son opinion sur l'utilisation d'un mode de financement public exclusif dont la rentabilité sociale est inexistante pour une opération visant à la réalisation de profits privés immédiats ; 2o si, compte tenu de cette situation, il entend tenir compte des besoins de la population montreuilloise et consacrer à cette fin les moyens financiers nécessaires au prolongement des lignes de métro numéros 9 et 11.

Texte de la réponse

Reponse. - Le prolongement de la ligne A du RER au-delà de Torcy a fait l'objet d'une inscription dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1976. Il s'agit en effet d'une liaison d'importance régionale, dont le tronçon Torcy-Chessy desservira les secteurs III (Bussy - Saint-Georges) et IV (Euro-Disneyland) de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ; cette liaison constitue un élément important de la politique de rééquilibrage de l'agglomération parisienne au profit de l'Est. En tout état de cause, cette opération n'est réalisée ni au détriment de l'entretien du réseau de la RATP ni à celui d'autres opérations susceptibles d'améliorer les transports collectifs de Paris et de l'Ile-de-France. En effet, le budget de modernisation et de gros entretien de la RATP pour l'année 1989 est d'un montant sensiblement équivalent à celui de l'année précédente (1 043 MF en 1988, 1 029 MF en 1989). Il permet la réalisation de toutes les opérations nécessaires, conformément au programme établi en 1987 pour les installations fixes. C'est, en effet, dans ce cadre que sera réalisée l'extension des installations d'entretien et de garage à Torcy, installations qui ne sont pas, pour la plus grande partie, liées au prolongement de la ligne mais à la nécessité de réduire les mouvements haut-le-pied sur la ligne A, et donc d'améliorer l'exploitation de l'intégralité de la ligne. Par ailleurs, l'enveloppe du contrat de plan Etat-région Ile-de-France pour la période 1989-1993 a été portée à 7 milliards de francs, au lieu des 4,5 milliards de francs du contrat précédent qui couvrait les années 1984-1988. Ce contrat témoigne de la volonté manifeste de développer harmonieusement les transports collectifs de l'Ile-de-France, notamment par des moyens qu'il consacre à des liaisons banlieue-banlieue, tel le tramway reliant Saint-Denis à Bobigny. Concernant plus particulièrement la desserte de Montreuil, une restructuration du réseau des transports en commun est

envisagée à moyen terme dans le cadre de la campagne « Autrement Bus » ; son objectif est d'améliorer le maillage du réseau routier et de rationaliser les correspondances avec le réseau ferroviaire afin d'accroître sensiblement la qualité du service offert aux usagers. Quant au prolongement des lignes de métro numéros 9 et 11, leur inscription au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ne saurait être remise en question. La réalisation de ces opérations interviendra ultérieurement, compte tenu de la mise en œuvre des priorités actuelles de la politique des transports.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8753

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 439